# departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

**SEANCE DU 16 septembre 2002** 

Votants: 43

tarifs 2002 - restaurants scolaires

Convocation du Conseil Municipal : le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 17 septembre 2002

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

## Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

#### Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

# Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE. Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS. Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

### Excusés:

Adjoints:

M. Joël RENOUX

Conseillers:

Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002** 

DELIBERATION D20020280

**Direction des Finances** 

tarifs 2002 - restaurants scolaires

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs, Sur proposition du Maire Après examen par la Commission Générale,

Lors de sa séance du 10 décembre 2001, le Conseil Municipal a adopté les tarifs municipaux 2002.

En ce qui concerne le prix du repas pris par le personnel enseignant, le personnel municipal ainsi que les autres personnes autorisées à déjeuner exceptionnellement dans les restaurants scolaires, il faut lire :

- les tarifs des hors-Niort à 4,10 € et non pas 4,11 € afin que les Niort et hors-Niort se voient appliquer le même tarif (écarts provenant des arrondis d'euros)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les modifications ci-dessus.

# LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Rodolphe CHALLET

Ordre du jour